



World Cocoa
Foundation



Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

=====

**PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'AMELIORATION
DE L'ACCES AU MATERIEL VEGETAL ET A LA LUTTE
CONTRE LA MALADIE DU SWOLLEN SHOOT DU
CACAOYER**

=====

Entre les soussignés,

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, en abrégé « **Le Conseil du Café-Cacao** », créé par l'ordonnance n° 2011-481 du 28 décembre 2011, fixant les règles relatives à la commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la Filière Café-Cacao, sis au 23^{ème} étage de l'immeuble de la Caisse de Stabilisation, représenté par **Madame Massandjé TOURE-LITSE**, agissant en qualité de Directeur Général de ladite structure en vertu du décret N° 2012-86 du 20 janvier 2012, dûment habilitée à l'effet de signer les présentes, ci-après désigné « **Le Conseil du Café-Cacao** »

D'une part, et

WORLD COCOA FOUNDATION (« WCF »), organisation à but non lucratif, constituée et régie par les lois de l'Etat de Virginie, ayant son siège social dans le district de Columbia, 1411 K St. NW, Suite 500 Washington, DC 20005, représenté par **Monsieur Bill GUYTON**, agissant en qualité de Président de ladite organisation, ci - après désignée « **WCF** »

D'autre part,

Ensemble désignées « les Parties »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- Le secteur du cacao est un pilier important de l'économie ivoirienne (15% du PIB et 40 % des recettes d'exportation). La production nationale représente 35% de l'offre mondiale et fait de ce pays le premier producteur mondial de fèves de cacao.
- Le secteur cacao en Côte d'Ivoire est confronté à plusieurs difficultés au niveau de la production. Ces contraintes doivent être levées avec des solutions innovantes, pour assurer une durabilité sur le long terme de ce secteur.

La Côte d'Ivoire, pour faire face aux contraintes de la filière, a élaboré un Programme National de Développement durable de la Filière Café-Cacao appelé « Programme Quantité-Qualité-Croissance (2QC) » dont l'objectif global est de sécuriser les revenus de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs du café et du cacao et de contribuer, en particulier à la promotion du bien-être socio-économique des producteurs et de leurs communautés à travers notamment, les actions d'amélioration de la productivité des vergers.

- WCF, dans le but de contribuer à l'approvisionnement régulier et durable de l'industrie en fèves de cacao, a décidé de fédérer les efforts de ses

membres afin d'apporter un appui au développement du système de production du cacao.

- WCF a pour ce faire, élaboré une stratégie appelée CocoaAction (« Action pour le Cacao ») dont l'objectif est de contribuer au développement durable de la production de cacao à travers notamment l'amélioration de l'accès au matériel végétal performant et la lutte contre la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer.
- La Côte d'Ivoire et la WCF approuvent conjointement l'alignement et l'intégration de CocoaAction au Programme 2QC, afin de soutenir les activités de développement dans le secteur du cacao, mises en œuvre par Le Conseil du Café-Cacao.
- Au regard de cette convergence de vue, le Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire et la WCF ont signé, le 20 mai 2014, une Déclaration d'intention conjointe relative au développement durable du cacao en Côte d'Ivoire.
- Aussi, l'établissement d'un partenariat public-privé solide entre Le Conseil du Café-Cacao et la WCF est-il nécessaire pour promouvoir la durabilité du cacao par une coordination des investissements et des activités relatives à l'amélioration de l'accès au matériel végétal et la lutte contre la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer.

Ceci exposé,

Les parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Valeur juridique du préambule

Le préambule ci-dessus et les Annexes ont la même valeur juridique que le présent Protocole d'accord dont ils font partie intégrante.

Article 2 : Objet du Protocole

Le présent Protocole d'accord a pour objet de définir la contribution des membres de la WCF, à l'exécution du Programme Quantité-Qualité-Croissance (2QC).

Article 3 : Contenu du Protocole

Les activités associées à ce protocole sont définies avec l'accord des parties, et présentées dans l'annexe.

Ces activités sont articulées autour des axes décrits ci-après.

Axe 1 : Le renforcement des capacités de production et de distribution de matériel végétal performant de cacao. Les principales actions portent sur :

- Le développement de l'embryogenèse somatique, de l'orthobouturage et du greffage ;

membres afin d'apporter un appui au développement du système de production du cacao.

- WCF a pour ce faire, élaboré une stratégie appelée CocoaAction (« Action pour le Cacao ») dont l'objectif est de contribuer au développement durable de la production de cacao à travers notamment l'amélioration de l'accès au matériel végétal performant et la lutte contre la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer.
- La Côte d'Ivoire et la WCF approuvent conjointement l'alignement et l'intégration de CocoaAction au Programme 2QC, afin de soutenir les activités de développement dans le secteur du cacao, mises en œuvre par Le Conseil du Café-Cacao.
- Au regard de cette convergence de vue, le Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire et la WCF ont signé, le 20 mai 2014, une Déclaration d'intention conjointe relative au développement durable du cacao en Côte d'Ivoire.
- Aussi, l'établissement d'un partenariat public-privé solide entre Le Conseil du Café-Cacao et la WCF est-il nécessaire pour promouvoir la durabilité du cacao par une coordination des investissements et des activités relatives à l'amélioration de l'accès au matériel végétal et la lutte contre la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer.

Ceci exposé,

Les parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Valeur juridique du préambule

Le préambule ci-dessus et les Annexes ont la même valeur juridique que le présent Protocole d'accord dont ils font partie intégrante.

Article 2 : Objet du Protocole

Le présent Protocole d'accord a pour objet de définir la contribution des membres de la WCF, à l'exécution du Programme Quantité-Qualité-Croissance (2QC).

Article 3 : Contenu du Protocole

Les activités associées à ce protocole sont définies avec l'accord des parties, et présentées dans l'annexe.

Ces activités sont articulées autour des axes décrits ci-après.

Axe 1 : Le renforcement des capacités de production et de distribution de matériel végétal performant de cacao. Les principales actions portent sur :

- Le développement de l'embryogenèse somatique, de l'orthobouturage et du greffage ;

- La mise en place d'un processus durable de production et de distribution de matériel végétal amélioré dans la mise en œuvre du plan de régénération du programme 2QC. La collaboration avec Le Conseil du Café Cacao afin de développer et diffuser le matériel végétal sous la forme de greffons et d'orthoboutures à partir des résultats des projets pilotes.
- L'appui à la production de matériel végétal amélioré de cacao afin de s'assurer que le matériel devant servir à la réalisation de pépinières et de greffage soit conforme à l'empreint génétique confirmé et issu des champs semenciers et jardins clonaux du CNRA. Ceci permettra de garantir la réhabilitation des vergers potentiellement productifs et la replantation de vergers dégradés, conformément aux objectifs définis par le Conseil du Café Cacao.

Axe 2 : La lutte contre la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer. Les principales actions portent sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une procédure fiable de détection précoce du virus du Swollen Shoot pour faciliter les actions de lutte sur le terrain et limiter la propagation de la maladie.
- Le développement de matériel végétal résistant à la maladie .
- Le Développement et l'optimisation des mesures de protection des jardins clonaux et des nouvelles plantations contre la maladie du Swollen Shoot (les plantes barrières et la protection chimique) ;
- Le criblage et l'identification de matériel végétal résistant à la maladie du Swollen Shoot ;
- L'amélioration génétique du matériel végétal pour la résistance à la maladie du Swollen Shoot en Côte d'Ivoire ;
- L'identification de marqueurs génétiques pour la résistance à la maladie du Swollen Shoot.
- L'information et la sensibilisation des producteurs à la gestion de la maladie du Swollen Shoot ;
- Les mesures d'accompagnement pour la replantation des vergers ;
- Le développement et la promotion de systèmes de culture qui permettent de diversifier les sources de revenu des producteurs et les aident à réduire l'impact financier causé par l'élimination des cacaoyers infectés ou susceptibles.

Article 4 : Obligations de la WCF

La WCF s'oblige à :

- Fournir un appui technique et financier aux sections pertinentes du Programme 2QC et au Plan national de lutte contre la maladie du Swollen Shoot retenues dans ce Protocole .Cet appui technique et financier sera défini en cohérence avec les responsabilités de WCF stipulées dans l'annexe 1. Le budget correspondant devra être approuvé par WCF
- Coordonner les activités relatives au présent Protocole, en collaboration avec Le Conseil du Café-Cacao ;
- Faciliter l'appui technique de ses membres à la mise en œuvre du Programme 2QC et du Plan national de lutte contre la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer ;
- Représenter ses membres et faciliter leur implication dans les activités de la Plateforme de Partenariat Public Privé (PPPP) afin d'assurer la transparence et l'alignement de toutes les actions avec le Programme 2QC et le Plan national de lutte contre la maladie du Swollen Shoot ;
- Assurer l'interface entre ses membres et le CNRA en vue du transfert efficace des informations et des documents qui portent sur les activités retenues dans le Protocole, et dont la liste est jointe en annexe.
- Assurer la cohérence et l'alignement des actions financées par ses membres en collaboration avec le FIRCA, délégué par Le Conseil du Café Cacao pour la mise en œuvre des volets recherche et conseil agricole du « 2QC ».
- Associer Le Conseil du Café-Cacao dans les groupes de travail de CocoaAction que WCF jugera pertinent (Work streams, comité scientifique, etc) et qui sont en relation avec les activités retenues dans le protocole.

Article 5 : Obligations du Conseil du Café-Cacao

Le Conseil du Café-Cacao s'oblige à :

- Informer la WCF sur les politiques et programmes nationaux qui portent sur les activités retenues dans le Protocole ;
- Fournir un appui technique et financier aux sections pertinentes du Programme 2QC et au Plan national de lutte contre la maladie du Swollen Shoot retenues dans ce Protocole .Cet appui technique et financier sera défini en cohérence avec les responsabilités du Conseil du Café Cacao stipulées dans l'annexe 1. Le budget correspondant devra être approuvé par le Conseil du Café Cacao

- Fournir des lignes directrices pour la production et la distribution de matériel végétal et la protection contre la maladie du Swollen Shoot, conformément aux objectifs du programme 2QC relatifs à la réhabilitation et la replantation de vergers ;
- Faciliter la mise en œuvre des programmes coordonnés par la WCF, dans le cadre de ce protocole ;
- Faciliter les relations entre la WCF, la PPPP et le FIRCA, délégué pour la coordination de la lutte contre la maladie du swollen shoot et pour la mise en œuvre des volet recherche et conseil agricole du « 2QC » ; Faciliter la coordination avec le CNRA.
- Inclure la WCF dans les groupes de travail pertinents de la Plateforme de Partenariat Public-Privé (PPPP), qui sont en relation avec les activités retenues dans le protocole.

Article 6 : Obligations communes

Les Parties s'engagent à :

- Mener des initiatives dans les domaines de coopération d'intérêt mutuel énumérés à l'annexe du présent Protocole ;
- Etudier, au fur et à mesure qu'elles se présentent, les possibilités d'intégrer d'autres activités ou projets non listés dans le présent accord, pourvu qu'ils concourent à la réalisation des objectifs mutuels ;
- Négocier de bonne foi les dispositions de tout accord ultérieur éventuellement nécessaire à la réalisation des objectifs du Programme 2QC ;
- Solliciter, en cas de besoin, une institution nationale mandatée par Le Conseil du Café-Cacao pour participer à l'élaboration et l'opérationnalisation de projets ou actions nouvelles afin de garantir leur alignement avec les actions en cours du Programme 2QC.

Article 7 : Échange d'informations et de documents

Les Parties ont convenu d'échanger les informations et des documents pertinents sur l'état d'avancement des actions menées dans le cadre de ce protocole, sous réserve de toute restriction et de tout arrangement que l'un ou l'autre peut juger nécessaire pour protéger le caractère confidentiel de certains documents et informations.

Les agences d'exécution des actions transmettront à des échéances arrêtées d'accord partie, les documents de projet, les plans d'actions et les rapports d'activités au Conseil du Café-Cacao.

Article 8 : Points de contact

Afin de faciliter la mise en œuvre des activités du présent Protocole, chaque Partie désignera le point de contact pour chaque action ou groupe d'actions.

La Direction de la Durabilité, des Projets et des Partenariats du Conseil du Café-Cacao est l'interlocuteur de la WCF pour toutes les actions opérationnelles.

La Représentation de la WCF en Côte d'Ivoire est l'interlocuteur du Conseil du Café-Cacao pour toutes les actions opérationnelles.

Article 9 : Nouvelles activités

WCF et Le Conseil du Café-Cacao mettront en place un comité technique et un processus adapté pour évaluer les propositions de nouvelles activités reliées au Workstream 1. Ce comité guidera la mise en place de ces nouvelles activités de façon à ce que cela soit fait en accord avec les termes du présent MOU. Le comité technique sera mis en place en avril 2015 et aura comme objectifs de passer en revue les activités pilotes initiales et de développer un plan d'action concret, précisant la contribution de l'industrie à la réalisation des objectifs de réhabilitation du programme 2QC d'ici Mai 2015.

Article 10 : Financement

Les activités et les projets envisagés dans le présent Protocole sont mis en œuvre par chaque Partie conformément à ses procédures internes de mobilisation et de financement.

Pour éviter les doubles financements, Le Conseil du Café-Cacao devra être informé de l'intention de la WCF de contracter avec un tiers pour l'exécution des activités relatives à l'amélioration de l'accès au matériel végétal et à la lutte contre le Swollen Shoot.

Article 11 : Évaluation

Les Parties conviennent d'évaluer conjointement les résultats de chaque projet ou action conformément à un plan de suivi partagé avant le démarrage dudit projet ou action.

Article 12 : Entrée en vigueur, durée et modifications

Ce Protocole d'accord prend effet à la date de la dernière signature de toutes les Parties et devrait se poursuivre pour une durée de cinq (5) ans. Toutefois, les Parties peuvent décider, par écrit, de prolonger cette période ou modifier ce Protocole d'accord.

Le Protocole d'accord ne doit être modifié ou amendé que par un avenant audit Protocole signée conjointement par les Parties.

Article 13 : Résiliation

Le présent Protocole pourra être résilié de plein droit en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations non réparées dans un délai de 30 jours, à

compter de la notification du manquement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toutefois en cas de résiliation, les parties s'engagent à exécuter dans sa totalité les projets déjà entamés.

Article 14 : Règlement des différends

Tout litige qui naitrait au cours de l'exécution ou de l'interprétation du présent Protocole d'accord, fera l'objet d'un règlement amiable préalable.

Article 15 : Election de domicile

Pour l'exécution du présent Protocole, les Parties déclarent élire domicile à leurs adresses respectives mentionnées ci-dessus.

Toute modification du domicile désigné devra être signifiée par lettre recommandée avec avis de réception ou par lettre au porteur contre récépissé à l'autre Partie.

Article 16 : Durée

Le présent Protocole d'Accord est conclu pour une durée cinq ans (5 ans), à compter de sa date de signature, sauf modification et amendement, ou pour cause de résiliation

Fait à Abidjan, le.....1/4/2015.....

Pour la WCF

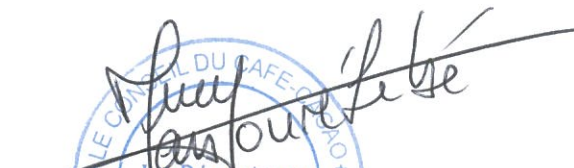

Le Président



Bill GUYTON

Pour Le Conseil du Café-Cacao

Le Directeur Général

Massandjé TOURE-LITSE

ANNEXE : Matrice des Actions

Rubriques	Actions retenues dans le Protocole	Contenu des actions	Nature de la contribution aux actions	
			Financière (F) Technique (T)	
			WCF	CCC
I- Production et diffusion de matériel végétal	1-Développer l'embryogenèse somatique, l'orthobouturage et le greffage	Embryogénèse et orthobouturage		
		- Réaliser une étude technique (architecture, équipement,...) ;	I	T,F
		Construction et équipement de l'unité de production	I	T,F
		Produire les vitroplants	T, F	T,F
		- Produire des orthoboutures	T	T,F
		- Renforcer les capacités techniques des agents du CNRA	T, F	T,F
		- Mettre en place des tests multilocaux de comportement des orthoboutures et des plants issus de vitroplants	T,F	T,F
		- Mettre au point l'itinéraire technique de plantation de cacaoyer à partir d'orthobouture	T, F	T,F
		Greffage		
		- Entretenir les jardins clonaux déjà mis en place et développer des jardins clonaux	T, F	T,F
2-Établir un processus de production et de distribution durables de matériel végétal		- Définir une stratégie pertinente et durable de diffusion du matériel végétal.	T	T
		- Développer des projets pilotes de propagation et de distribution sous la direction et la supervision du CCC et de l'ANADER.	T,F	T,F
		- Mettre en application le protocole de gestion des risques liés au Swollen Shoot pour la production et la propagation de matériel végétal amélioré (utilisation des plantes barrières, protection chimique etc.)	T,F	T,F
II- Lutte contre la maladie du Swollen Shoot du cacaoyer	1-Élaborer et mettre en œuvre une procédure de détection précoce du Swollen Shoot et une méthode efficace pour sélectionner les plantes résistantes	- Développer des partenariats avec des institutions internationales pour la détection précoce du virus	T,F	T
		- Mettre au point la technologie détection précoce du virus avec les institutions nationales de recherche	T,F	T
		- Développer un protocole robuste de sélection de plantes résistantes au Swollen shoot et réaliser cette sélection avec l'assistance de marqueurs (détection précoce du virus)	T,F	T,F
		- Valider les matériels résistants existants dans les collections et en assurer la disponibilité en Côte d'Ivoire	T, F	T,F
	2-Evaluer l'efficacité des			

Rubriques	Actions retenues dans le Protocole	Contenu des actions	Nature de la contribution aux actions	
			Financière (F) Technique (T)	
			WCF	CCC
	plantes barrières et des autres méthodes de protection contre le vecteur	- Réaliser une étude d'efficacité des plantes barrières (efficacité des plantes barrière)	T,F	T,F
		- Evaluer des protocoles de lutte chimique et biologique contre le vecteur	T,F	T,F
		- Valoriser les plantes barrières et autres non hôtes du swollen shoot dans la diversification et l'intensification durable de la production de cacao	T,F	T,F
	3-Soutenir et renforcer le programme de sélection et d'amélioration génétique pour la résistance au Swollen Shoot	- Soutenir et renforcer les activités locales de sélection et d'amélioration génétique	T,F	T,F
	4-Informer et sensibiliser les producteurs à la gestion de la maladie	- Faciliter l'accès aux intrants pour la replantation de 100 000 Hectares	T,F	T,F